



Politique de consultation publique et de participation citoyenne

Mars 2021

Les citoyens au cœur des décisions

Fondement d'une saine gouvernance, la participation des citoyens, des acteurs socioéconomiques, des partenaires et des groupes d'intérêt¹ aux processus décisionnels comporte de nombreux bénéfices. Elle développe le sentiment d'appartenance, favorise le dialogue élus-citoyens, renforce le lien de confiance, bonifie les projets, éclaire la prise de décision et favorise l'émergence de solutions novatrices.

C'est pourquoi la Ville de Laval place la participation des citoyens à la vie civique et à son développement au cœur de ses priorités. Reflétant cette volonté d'écoute des aspirations, des attentes et des préférences des Lavallois, la politique se veut un cadre de pratique qui établit les principes et les modalités en matière d'information, de consultation et de participation. Elle vise trois objectifs :

- **Reconnaître la capacité des Lavallois de participer aux processus décisionnels de leur ville;**
- **Associer les Lavallois à la vie civique, au développement et à la gestion de leur ville en sollicitant leur avis sur les enjeux et les projets qui les touchent;**
- **Établir les fondements et le cadre d'exercice d'une culture de l'information, de la consultation et de la participation basée sur des pratiques transparentes, crédibles, efficaces et utiles à la prise de décision.**

¹ Que nous regrouperons ici sous les termes génériques de « citoyens » ou « parties prenantes ».

Les 5 principes directeurs

En regard des objectifs énoncés précédemment, cinq principes constituent le fondement de cette culture et en sont des conditions de succès essentielles.

Une information complète, objective et accessible

Informers les citoyens Lavallois, à toutes les étapes d'une démarche de participation publique, de façon claire et objective, sur les modalités de participation, le sujet à l'étude ainsi que les engagements des décideurs. L'accès à une information pertinente et complète est fondamental. L'usage d'un vocabulaire simple, compris de tous, est privilégié afin de favoriser la bonne compréhension des informations par le plus grand nombre de personnes intéressées.

L'action dans la durée

Agir en amont d'un processus de décision et s'assurer d'un délai raisonnable entre chaque étape pour informer, consulter et faire participer les citoyens. La durée implique également un retour vers les citoyens une fois la décision prise.

La diversité des moyens d'information, de consultation et de participation

Valoriser la diversité, la flexibilité et la convivialité des moyens utilisés pour assurer l'efficacité et l'atteinte des objectifs d'une démarche de participation publique. L'utilisation de différents moyens de communication vise à faciliter l'accès aux informations se rapportant tant à l'objet de la consultation qu'à la démarche.

L'ouverture et l'équité envers la diversité des points de vue

Favoriser activement l'expression de différents points de vue ainsi que la participation d'une grande diversité de citoyens par des mécanismes d'animation diversifiés, des moyens de communication adaptés et des efforts soutenus lors de la phase de promotion et de mobilisation. Chaque citoyen mérite d'être traité avec équité et de voir son opinion accueillie en tout respect.

Prise en compte de la participation dans la décision

Rendre des comptes aux citoyens concernant l'apport de leur participation dans la recherche de l'intérêt collectif, les informer des décisions et motiver celles-ci.

Les objets de la consultation publique

Expression concrète d'une culture de transparence, de crédibilité et d'efficacité, la politique imprègne l'ensemble des relations des instances et des services de la Ville avec les Lavallois. Ses principes et ses mécanismes s'appliquent aux objets pour lesquels la loi prescrit une consultation publique.

Ils s'appliquent aussi aux sujets, aux enjeux et aux projets sur lesquels les autorités de la Ville souhaitent obtenir l'avis des citoyens ou pour lesquels elles souhaitent obtenir leur participation. À titre d'exemple et de façon non limitative, les objets suivants pourraient donner lieu à une démarche de participation publique à l'initiative de la Ville :

- Une politique publique, par exemple, en matière d'habitation, de culture, de développement social, de développement économique, etc.;
- Un exercice de planification en aménagement du territoire ou en vue d'un plan stratégique, d'un plan de transports, etc.;
- Un projet immobilier qui demande une modification réglementaire;
- Un grand projet d'équipement ou d'infrastructure publique;
- Un plan de mise en valeur ou de conservation d'un milieu naturel.

Divers éléments sont à considérer afin de déterminer l'à-propos d'une démarche de participation publique, de même que le moment et les modalités de sa réalisation.

Les principaux repères pouvant guider la décision des autorités municipales à cet égard sont les suivants :

- L'impact de la décision de tenir ou non une telle activité;
- L'existence d'options qui rendent possible un choix à la mesure des enjeux;
- L'envergure et la complexité du projet à soumettre à la consultation;
- Les personnes susceptibles d'être touchées par le projet;
- Le respect des dispositions en matière de consultation publique prévues dans diverses lois en vigueur au Québec (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Loi sur les cités et villes, Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, etc.).

En fonction de ces considérations, la Ville de Laval évaluera l'opportunité de mettre en œuvre ou non une démarche de participation publique et fixera, s'il y a lieu, le moment qui convient pour la réaliser ou faire participer les citoyens au processus décisionnel.

Les modalités de mise en œuvre

Informé, consulter et participer sont les trois concepts clés de cette politique. En vue de répondre adéquatement et efficacement aux besoins d'une population diversifiée, répartie sur un territoire étendu, les démarches de participation publique seront, selon le contexte et les besoins, plus ou moins formelles et viseront à préserver souplesse et agilité.

Informé	Facteurs de succès
---------	--------------------

Relation unidirectionnelle de la Ville avec les citoyens, l'information s'avère un préalable indispensable à la consultation et à la participation des citoyens. D'une part, ceux-ci doivent être informés sur le processus de consultation et du même coup être incités à y participer en grand nombre. D'autre part, l'information nécessaire à leur compréhension des enjeux et à leur préparation à la participation doit être accessible. Les technologies numériques s'avèrent de précieux outils à cette fin.

- Diffuser de façon efficace, ciblée et à grande échelle des informations sur le processus de consultation lui-même, ses objectifs, ses étapes, son déroulement, et sur les engagements de la Ville;
- Rendre disponible une documentation objective, conviviale et complète sur chaque projet ou sujet pour lequel une consultation des citoyens est mise en œuvre;
- Utiliser des moyens novateurs et créatifs, lorsque cela est pertinent, afin de bien informer la population et joindre toutes les catégories de citoyens.

Consulter	Facteurs de succès
-----------	--------------------

Fondée sur une relation bidirectionnelle, la consultation permet aux citoyens de poser des questions et d'exprimer un avis sur un projet. Elle se déroule selon des étapes définies et est encadrée par des règles précises. La légitimité du processus repose sur une ouverture réelle des décideurs et sur la prise en compte des avis des citoyens au moment de la décision.

- Rendre disponible, dans un délai raisonnable, toute la documentation pertinente, selon le projet;
- Favoriser une participation active et l'expression de points de vue diversifiés par des mécanismes de mobilisation et d'animation adaptés;
- Rédiger et rendre public un rapport de consultation qui reflète de façon fidèle et objective les commentaires et les opinions des participants;
- Informer les citoyens des suites de la consultation et de la façon dont leurs avis ont été pris en compte dans la décision.

Participer	Facteurs de succès
------------	--------------------

La participation se traduit par une relation interactive basée sur la concertation, la collaboration, l'implication ou l'engagement des différentes parties prenantes, selon la nature du projet. Tout en reconnaissant aux participants la possibilité d'apporter une contribution dans le processus décisionnel, la responsabilité de la décision définitive demeure entre les mains des élus.

- Impliquer les citoyens dans la mise en œuvre, l'évaluation ou le suivi d'un projet, lorsque cela est pertinent et possible;
- Associer explicitement les citoyens à l'élaboration de pistes de solution;
- Recourir à des mécanismes adaptés et innovants, en fonction des objectifs de la participation.

La charte de participation

La *charte de participation* vise à clarifier les rôles et responsabilités des parties prenantes d'une démarche de participation publique. Elle peut être adaptée selon les projets pour mieux répondre aux besoins.

Tous ceux qui prennent part à une démarche de consultation ou de participation ont un rôle à jouer dans sa réussite. À ce titre, tous s'engagent à :

- écouter les autres participants en demeurant ouverts à la diversité des points de vue;
- s'exprimer de façon respectueuse, claire et succincte;
- participer aux échanges dans un esprit de tolérance et d'ouverture envers les idées d'autrui;
- privilégier la recherche de l'intérêt collectif et mettre entre parenthèses leur intérêt individuel, politique ou partisan.

Le conseil municipal et son administration s'engagent à :

- instaurer la démarche de participation publique;
- être à l'écoute des Lavallois;
- recevoir et analyser les avis exprimés par les participants, afin d'éclairer la prise de décision.

Les citoyens et autres parties prenantes de la société lavalloise s'engagent à :

- s'informer sur le projet et sur le processus de participation mis en place;
- respecter les règles de déroulement;
- exprimer leurs préoccupations, leurs attentes et leurs idées dans un esprit constructif.

Les requérants (ou demandeurs) d'une modification réglementaire en urbanisme s'engagent à :

- produire toute étude portant sur les principaux impacts prévisibles (économique, sociaux, environnementaux) de leur demande ou projet, et ce, à la satisfaction de la Ville de Laval;
- prendre toute mesure permettant de faire la démonstration de l'acceptabilité sociale de leur projet auprès de la population intéressée, et ce, à la satisfaction de la Ville de Laval.

Les services municipaux s'engagent à :

- rendre accessible l'information pertinente nécessaire à la compréhension d'un projet;
- être à l'écoute des préoccupations, des attentes et des idées des parties prenantes;
- mettre en œuvre les décisions prises par les élus.

La Division de la consultation citoyenne s'engage à :

- mettre en œuvre les démarches de participation publique;
- agir avec professionnalisme, impartialité et transparence;
- offrir aux parties prenantes des activités conviviales, répondant efficacement à leurs besoins et attentes;
- refléter fidèlement les propos des participants dans ses rapports de consultation;
- assurer une rétroaction auprès des participants.

Évaluation et amélioration continue

Afin d'améliorer les processus et les pratiques, une évaluation périodique des activités de consultation et de participation sera réalisée. Elle permettra d'évaluer le niveau de réussite des projets, à la lumière de l'application des principes directeurs de cette politique. Diverses autres mesures d'évaluation seront réalisées, concernant notamment la mobilisation des Lavallois, les objets de consultation, les méthodes utilisées, les moyens consacrés. Ce sont autant d'éléments rendant possible l'apport d'améliorations appropriées.

Laval, une ville aux pratiques inspirantes

En 2015, la Ville a adopté une vision stratégique de Laval 2035, se donnant le défi de devenir, de plus en plus et de mieux en mieux, « Urbaine de nature ». Près de 3300 personnes ont participé à l'élaboration de cette vision. Du jamais vu! Depuis, les démarches de consultation se sont multipliées sur le territoire lavallois et les citoyens ont toujours été au rendez-vous.

Dans les grandes orientations des 15 prochaines années, l'Administration municipale met non seulement les citoyens au cœur de ses décisions, mais elle en fait de véritables partenaires. Elle s'est engagée à « susciter une participation continue des citoyens, des employés et des partenaires dans la prise de décision » et à « implanter un modèle de communication ouvert, bidirectionnel, simple et accessible »².

En cohérence et en continuité avec ces engagements, la Politique de consultation publique et de participation citoyenne constitue l'outil démocratique par excellence de cette nouvelle culture de gouvernance. Elle contribue au renforcement du lien de confiance et valorise une saine relation citoyens-élu fondée sur l'écoute, le dialogue et la collaboration. Par ses pratiques exemplaires en matière d'implication de ses citoyens, Laval se veut dès maintenant une ville inclusive et inspirante pour tous.

² Ville de Laval (2015). *Urbaine de nature – Laval 2035*, sous 7.5 *Doter Laval d'une organisation agile, éthique, transparente et axée sur les citoyens*, p. 21.

